

Série évaluation de programme par pays

Évaluation du programme pays de la FAO en Maroc

2017–2021

Annexe 6. Aquaculture

Table des matières

Sigles	iv
1. État des lieux du secteur de l'aquaculture maritime	1
1.1 Introduction.....	1
1.2 Les défis spécifiques au secteur de l'aquaculture	5
1.3 Options stratégiques et performance des politiques halieutiques.....	6
1.4 Tendances et scénarios du développement de l'aquaculture	8
2. Résultats des actions soutenues par la FAO dans le secteur de l'aquaculture	11
2.1 Rétrospective sur la coopération entre la FAO et le Maroc (2006-2016)	11
2.2 Le portefeuille de projets d'appui à l'aquaculture maritime (2016-2020)	13
2.3 Pertinence du positionnement de la FAO	16
2.4 Principales réalisations du projet relatives à la stratégie de développement de l'aquaculture ..	16
2.5 Effets et valeur ajoutée par le programme	17
3. Conclusions et recommandations	19
3.1 Conclusions.....	19
3.2 Recommandations	20
Références	25
Bibliographie	27
Appendice 1. Liste des personnes rencontrées	28
Appendice 2. Profil de la pêche par pays	29
Appendice 3. Le Plan Halieutis	30
Appendice 4. Pertinence des projets aquacoles	33
Appendice 5. L'initiative de la ceinture bleue	34
Appendice 6. La fabrication de l'aliment pour la pisciculture au Maroc	35

Figure, encadrés et tableaux

Figure

Figure 1. Production mondiale de produits de la mer (1995-2018).....	2
--	---

Encadrés

Encadré 1. L'Institut national de recherche halieutique (INHR)	4
Encadré 2. Incitations aux investissements en aquaculture.....	8

Tableaux

Tableau 1. Principales forces et faiblesses de l'aquaculture marocaine	6
Tableau 2. Scénarios de développement de l'aquaculture maritime.....	9
Tableau 3. Portefeuille des projets FAO d'appui à l'aquaculture pendant la période 2016-2020.....	15
Tableau Appendice 1. Les trois axes et les 16 projets structurants du plan	30
Tableau Appendice 2. Ambitions chiffrées à l'horizon 2020.....	31
Tableau Appendice 3. Bilan d'état d'avancement	32

Sigles

ANDA	Agence nationale du développement de l'aquaculture
CCPR	Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
COP 22	Conférence des parties (22 ^{ème} édition relative aux changements climatiques)
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est
CPP	Cadre de programmation par pays
DPM	Département de la pêche maritime
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICB	Initiative de la ceinture bleue
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
INRH	Institut national de la recherche halieutique
MCA	Millenium Challenge Account
OCB	Observatoire de la croissance bleue
ODD	Objectif de développement durable
ONP	Office national des pêches
PIB	Produit intérieur brut
USD	Dollar des États-Unis

1. État des lieux du secteur de l'aquaculture maritime

1.1 Introduction

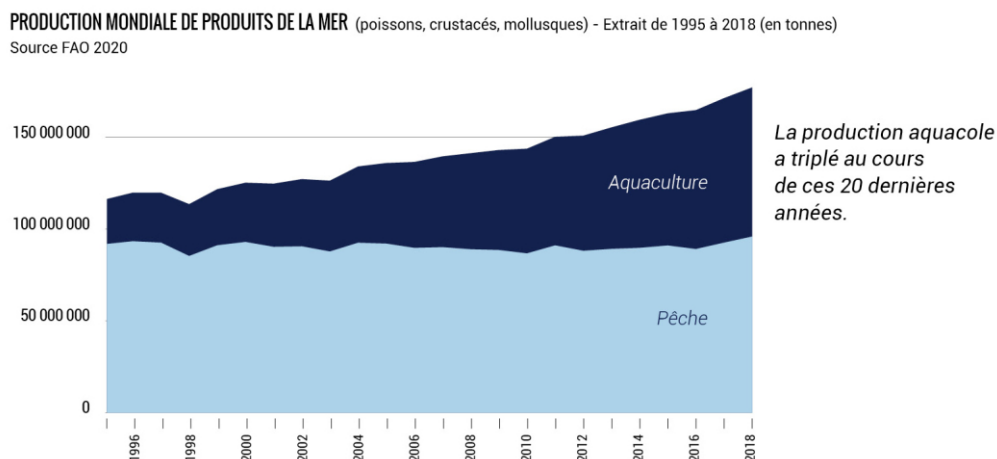
1. Malgré leur appartenance commune au secteur halieutique, la pêche et l'aquaculture présentent de profondes différences. La pêche, historiquement très développée, est fondée sur le prélèvement d'une ressource naturelle abondante mais particulière en ce qu'elle est vivante, mobile dans l'espace et concerne plusieurs pays. De ce fait, le secteur de la pêche a fait l'objet de réglementations et d'accords internationaux encadrant les politiques nationales. L'aquaculture, encore embryonnaire dans son développement, relève elle du domaine des productions animales et n'est pratiquement pas concernée par les questions transfrontalières.
2. Le cadre de programmation de la FAO au Maroc 2017-2020 (CPP, FAO-Maroc 2017) mettant l'accent sur l'aquaculture maritime, la présente annexe analysera spécifiquement ce secteur¹. Compte tenu de la dimension prospective de l'évaluation, les conclusions et recommandations formulées s'inscriront dans une dimension plus large englobant l'aquaculture mais aussi le secteur des pêches dans son ensemble.
3. L'évaluation examinera dans un premier temps les questions de gouvernance du développement durable qui concernent l'ensemble du secteur de la pêche. L'analyse abordera ensuite les défis et les politiques spécifiques relatifs au secteur de l'aquaculture maritime. Enfin, l'examen traitera la question de la pertinence du positionnement de la FAO à la lumière de l'analyse des défis et des priorités de développement de ce secteur.

1.1.1 Le secteur de la pêche: aperçu général

4. Les données utilisées pour cet aperçu général sont issues du *Profil de la Pêche par pays* (FAO, 2019) (voir Appendice 2. Profil de la pêche par pays) et du rapport *Système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde* (Doukkali M. et Kamili A., 2018).
5. Selon le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture SOFIA (FAO, 2020a), la production totale de poisson devrait atteindre 204 millions de tonnes en 2030, soit une augmentation de 15 pour cent par rapport à 2018. Le secteur de l'aquaculture compte pour 46 pour cent de cette production. Sur la base de cette augmentation, la consommation annuelle de produits de la pêche pourrait s'élever à 21,5 kg par personne d'ici 2030.

¹ Il existe également une pisciculture en eau douce dont la promotion et la régulation sont du ressort du Département des eaux et forêts. Elle n'est pas prise en compte dans cette annexe dans la mesure où elle n'a pas fait l'objet d'interventions de la FAO au cours de ce Cadre de programmation par pays (CPP).

Figure 1. Production mondiale de produits de la mer (1995-2018)



6. Avec 2,3 pour cent du produit intérieur brut (PIB), la pêche représente une part importante de l'économie marocaine. La production halieutique du Maroc destinée à la consommation directe dépasse un million de tonnes en moyenne annuelle (1,1 million de tonnes/an)², ce qui correspond à une valeur moyenne de 7,6 milliards de dirhams (moyenne 2008-2012). Les segments les plus déterminants de la production halieutique marocaine sont ceux correspondant à la pêche côtière et artisanale (65 pour cent en volume) et à la pêche hauturière (21 pour cent en volume). La plupart des principaux stocks, aussi bien pélagiques que démersaux, sont pleinement exploités, voire surexploités.
7. L'aquaculture marine, introduite au Maroc depuis les années 50 du siècle dernier, a connu un développement très limité. À l'échelle de l'ensemble de la production halieutique marocaine, les productions issues des activités en eaux douces de l'aquaculture (302 tonnes/an) et de la pêche (15 000 tonnes/an) sont minimales.
8. Si le Maroc produit l'équivalent de 31 kg de poisson par habitant, il en consomme à peine plus que la moitié, d'où la forte vocation exportatrice de ce secteur (environ 700 000 tonnes par an). Les produits de la pêche, qu'ils soient frais, congelés ou transformés, sont exportés vers tous les continents, avec une prévalence du continent européen qui représente 62 pour cent du volume des exportations et 71 pour cent de leur valeur. Le marché de l'Afrique occupe la deuxième place, avec 20 pour cent du volume et 13 pour cent de la valeur des exportations.
9. La surpêche et l'érosion de la biodiversité qui en résulte représentent le principal problème du secteur. Les défis en termes de développement durable dans le secteur des pêches sont de trois types:
 - i. défis liés au changement climatique: destruction des habitats et érosion de la biodiversité;
 - ii. défis propres ou internes au secteur de la pêche, c'est-à-dire les problèmes inhérents à l'activité même: pollution, surexploitation, valorisation du produit (déperditions énormes) et aquaculture (accompagnement et accélération de son développement);
 - iii. défis de positionnement du secteur de la pêche, compétition ou complémentarité, avec les autres secteurs: conflits d'espace et d'usage, pêche et sécurité alimentaire, emplois, etc.

² Non compris la production destinée à la transformation en farine et huile de poisson (205 000 tonnes en 2017).

10. D'une manière générale, ces défis concernent aussi le secteur de l'aquaculture, qui doit également relever des défis plus spécifiques (voir section 1.2).

1.1.2 Gouvernance du développement durable de la pêche

11. Le secteur de la pêche, y compris l'aquaculture, est régi par un ensemble d'instruments internationaux et nationaux. Au niveau international, outre le Programme 2030 pour le développement durable adopté par les Nations Unies en 2015, la principale référence est le *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable* (CCPR) (FAO, 2015). Le Maroc est membre du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).
12. L'article 9 du CCPR définit les principes et les normes internationales que les États doivent suivre pour le développement d'une aquaculture responsable:
 - i. le développement d'un cadre juridique et administratif approprié;
 - ii. l'évaluation préalable des effets du développement de l'aquaculture sur la diversité génétique et l'intégrité des écosystèmes;
 - iii. l'élaboration et la mise à jour régulière de plans d'aménagement et de stratégies de développement d'une aquaculture écologiquement durable;
 - iv. la prise en considération des moyens d'existence des communautés locales et de leur accès aux zones de pêche dans les plans d'aménagement d'aquaculture;
 - v. l'institution de procédures efficaces de suivi de l'environnement afin de réduire l'impact écologique et ses conséquences économiques et sociales résultant de la production aquacole;
 - vi. la promotion de pratiques responsables en matière d'aquaculture, à l'appui des organisations de producteurs et aquaculteurs;
 - vii. l'intégration de l'aquaculture, au même titre que la pêche, dans l'aménagement des zones côtières.
13. L'*Examen national volontaire 2020 sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable* (ODD) (Royaume du Maroc, 2020) indique un progrès satisfaisant sur l'ODD 14 «conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable».
14. Aucune des 10 cibles de l'ODD 14 (vie aquatique) ne se réfère explicitement à l'aquaculture mais celle-ci est concernée par la grande majorité des cibles qui s'appliquent à la pêche. Au-delà de l'ODD 14 et du rôle que l'aquaculture pourrait jouer dans la réalisation de ses cibles, le secteur de l'aquaculture maritime pourrait contribuer à la réalisation de plusieurs autres objectifs du développement durable, notamment les ODD 2 (faim zéro), 8 (travail décent et croissance économique), 12 (consommation et production responsables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique).
15. Sur le plan national, la gouvernance du secteur des pêches maritimes relève de la responsabilité partagée du Département de la pêche maritime (DPM) pour la politique sectorielle, de l'Institut national de la recherche halieutique (INRH) pour les aspects scientifiques (voir Encadré 1), de l'Office national des pêches (ONP) et de l'Agence nationale du développement de l'aquaculture (ANDA).

Encadré 1. L'Institut national de recherche halieutique (INRH)

Créé en 1996, l'INRH est chargé de la recherche dans les domaines halieutique, océanographique, de l'aquaculture et du développement marin.

Historiquement, la mission de l'INRH se focalisait sur la connaissance des ressources (évaluation des stocks) mais son action s'est depuis diversifiée et couvre désormais également la valorisation des produits halieutiques (Centre d'accompagnement des industriels dans l'innovation). Les domaines de l'aquaculture et de l'océanographie ont pris une part croissante dans son mandat.

L'INRH s'appuie sur une structure centrale et une structure régionale. Cette dernière comprend cinq centres régionaux (Nador, Agadir, Laayoune, Dakhla et Tanger), un réseau côtier composé de neuf stations de surveillance de la salubrité du milieu marin et deux centres spécialisés basés à Agadir (valorisation et technologie des produits de la mer) et à M'diq (recherche en aquaculture).

L'INRH a un effectif de 420 personnes. Il dispose de cinq bateaux et un nouveau bateau de recherche océanographique vient d'être réceptionné du Japon. Il dispose également de laboratoires et d'écloseries.

L'institut est un référent notable en matière de recherche marine. Il doit répondre à une demande importante émanant de toutes les entités de recherche qui s'intéressent à la recherche halieutique mais n'ont pas suffisamment de moyens dédiés (bateaux, laboratoires).

L'action de l'INRH a également acquis une dimension internationale dans le cadre de la coopération Sud-Sud, mettant ses moyens à la disposition des pays limitrophes.

16. L'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA) a été créée en 2011 avec pour mission de promouvoir le développement de l'aquaculture marine au Maroc. L'ANDA dispose d'une écloserie de coquillages à Dakhla avec une capacité de production de 50 millions de naissains d'huîtres et de 10 millions de naissains de palourdes.
17. L'ANDA accompagne une vingtaine de projets d'aquaculture dont la capacité de production dépasse les 3 000 tonnes. Parmi ces derniers, trois projets de fermes d'aquaculture sont des projets à caractère social et solidaire au bénéfice de trois coopératives (Coopérative Marchica, Al Amal et une coopérative sur la baie de Cala Iris). L'agence mène par ailleurs un programme visant à assurer l'intégration ou la reconversion des pêcheurs artisanaux principalement en Méditerranée où elle met en place 115 projets à caractère solidaire. Elle en assure l'accompagnement technique et mobilise les concours pour faciliter l'installation et le démarrage des projets.
18. Sur le plan interne, le principal instrument de régulation et d'orientation du développement du secteur est le Plan Halieutis³ (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2009). Le secteur des pêches fait également l'objet de plusieurs autres politiques nationales telles que la stratégie de formation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture; la stratégie portuaire à l'horizon 2030 (Ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, 2011); le plan sectoriel «agriculture et alimentation durable» Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2016); la stratégie nationale de développement durable 2030 (Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'énergie, des mines et de l'environnement, chargé du développement durable, 2017).
19. La stratégie Halieutis (2009–2020) s'articule autour des trois principes de durabilité, performance et compétitivité. Un ensemble de leviers ont été conçus, portant sur la traçabilité, le renforcement

³ Dans cette annexe, les termes plan et stratégie seront utilisés indistinctement pour désigner le Plan Halieutis, comme c'est d'ailleurs l'usage courant.

des compétences, le dispositif juridique, la gouvernance et l'organisation du secteur. Cette stratégie englobe une multitude de programmes et d'actions, dont notamment:

- i. le programme national d'aménagement du littoral (Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable chargé du développement durable, 2019);
- ii. les plans d'aménagement des pêcheries (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. *Plans d'aménagement des pêcheries*);
- iii. le programme «IBHAR»;
- iv. le système de positionnement et de suivi des navires de pêche par satellite;
- v. la création de halles de nouvelle génération et de nouveaux marchés de gros dans huit provinces;
- vi. le développement des aires marines protégées;
- vii. le développement de l'aquaculture.

20. Le Maroc compte 22 ports de pêche et environ 150 sites de débarquement pour la pêche artisanale, répartis sur près de 3 500 km de côtes. La stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 vise le soutien de l'évolution de l'économie nationale en anticipant la demande en infrastructures portuaires et en intégrant davantage le Maroc dans le marché mondial. Elle compte parmi ses objectifs le renforcement de la capacité d'adaptation du système portuaire afin de saisir les opportunités géostratégiques que le plan Halieutis propose, en l'occurrence les aménagements des sites dédiés à l'aquaculture.

1.2 Les défis spécifiques au secteur de l'aquaculture

21. L'aquaculture reste limitée à la production de quelques espèces, à savoir: la daurade, le loup, l'huître et les moules. Le tonnage moyen réalisé entre 2008 et 2012 était de 302 tonnes correspondant à une valeur moyenne d'environ 9 millions de dirhams (pour toutes les données de cette section, voir FAO 2020, *Appréciation de l'action globale et des réalisations sectorielles de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA) et appui à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture au Maroc - TCP/MOR/360*).
22. Le secteur national de l'aquaculture maritime comptait fin 2017 une vingtaine de fermes aquacoles actives et employait un peu plus de 250 personnes (ANDA, 2018). La production totale de 480 tonnes se répartit entre pisciculture (53 pour cent), conchyliculture (37 pour cent) et algoculture (10 pour cent).
23. Contrairement à la Tunisie qui a développé un marché très compétitif par un positionnement sur les petits calibres à cycle court et prix bas («le poisson au prix du poulet»), le Maroc a fait un choix fondé sur des tailles plus grandes et des prix plus élevés, moins accessibles. Le prix de l'aliment pour poissons importé est élevé également en raison des taxes douanières, ce qui grève la rentabilité de l'aquaculture.
24. Les principales forces et faiblesses de l'aquaculture marocaine sont résumées dans le tableau 1. Ses forces sont liées à la volonté politique de développer ce secteur et aux institutions mises en place à cet effet alors que ses faiblesses ont trait à la compétitivité de l'aquaculture marocaine à ce stade initial de son développement.

Tableau 1. Principales forces et faiblesses de l'aquaculture marocaine

Forces	Faiblesses
Forte volonté politique de développer l'aquaculture	Absence de services régionaux de l'ANDA
Institutions de recherche halieutique et de contrôle sanitaire	Connaissances et maîtrise des pratiques et techniques d'aquaculture limitées
Planification aquacole relativement bien avancée et conforme aux instruments internationaux gouvernant l'activité	Secteur encore peu compétitif et peu intégré au tissu socio-économique national. Passif d'expériences négatives en aquaculture
Cadre d'incitation et d'accompagnement des investisseurs existant quoique perfectible	Infrastructure à terre insuffisante
	Coût élevé des intrants, notamment de l'aliment pour poissons

Source: FAO, 2020b. *Appréciation de l'action globale et des réalisations sectorielles de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture et appui à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture au Maroc.* Rome

25. La délimitation des espaces propices aux projets d'aquaculture constitue l'une des principales contraintes à laquelle les investisseurs sont confrontés. Ainsi, jusqu'à juin 2017, un seul plan d'aménagement aquacole (région de Dakhla Oued Eddahab) avait été instauré, mais l'exploitation des espaces identifiés par ce plan reste encore très limitée. Les autres plans d'aménagement projetés, en l'occurrence celui des zones d'El Jadida-Imessouane et de Guelmim-Boujdour (sur 1 025 Km), sont eux encore dans leur première phase. C'est entre autres pour aider à lever cette contrainte que l'ANDA a fait appel à l'assistance de la FAO dans le cadre du CPP actuel (voir section 2 de ce rapport).
26. Malgré les efforts entrepris pour encourager les investissements, le financement de l'activité d'aquaculture représente l'autre contrainte majeure connue par les opérateurs. De même, les fermes aquacoles ont du mal à s'assurer contre les risques encourus par le cheptel, compte tenu de l'absence de produits d'assurance adaptés sur le marché national.

1.3 Options stratégiques et performance des politiques halieutiques

1.3.1 Secteur de la pêche

27. Le Plan Halieutis, lancé en 2009, constitue la première stratégie intégrée du secteur de la pêche et de l'aquaculture au Maroc (voir Appendice 3. Le Plan Halieutis). Ce plan s'articule autour de trois axes majeurs:
- i. durabilité de la ressource: afin d'assurer la pérennité de la ressource et la durabilité de son exploitation pour les générations futures;
 - ii. performance du secteur: en améliorant l'organisation de la profession dans le but d'assurer une qualité optimale des produits, du débarquement à la commercialisation;
 - iii. compétitivité: à travers la valorisation des produits afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés les plus porteurs.
28. Ces trois axes sont déclinés en 16 projets structurants dont la réalisation est prévue à travers 112 plans d'actions. Parmi ces projets, le plan Halieutis a prévu des projets transverses qui se

rapportent, notamment, à la gouvernance, au cadre juridique, à la formation et au contrôle (voir tableau appendice 1 en Appendice 3. Le Plan Halieutis).

29. La mise en œuvre du Plan Halieutis par le biais de l'exécution des projets et plans d'actions a eu un impact considérable sur le développement du secteur (Royaume du Maroc, Cour des comptes, 2019). En effet, le PIB de la pêche a presque doublé en passant de 8,3 milliards de dirhams en 2007 à 15 milliards de dirhams en 2015 et la production nationale a progressé de 3,75 pour cent par an en volume et de 8,7 pour cent par an en valeur, sur la période 2009-2016. Celle-ci a atteint, en 2016, un volume de 1,46 millions de tonnes débarquées pour une valeur de 11,5 milliards de dirhams. De même, les exportations des produits de la mer ont plus que doublé en valeur passant de 9,26 milliards de dirhams en 2007 à 19,81 milliards de dirhams en 2015, soit près de 64,5 pour cent de l'objectif final du plan (30,71 milliards de dirhams) visé à l'horizon 2020 (Royaume du Maroc, Cour des comptes, 2019). La consommation de poissons par les Marocains reste quant à elle limitée à des niveaux inférieurs à la moyenne mondiale.
30. Si les pêcheries sont mieux gérées, surtout dans la région atlantique, il n'en demeure pas moins que les principaux stocks d'espèces commerciales sont surexploités et que plusieurs autres stocks sont exploités au maximum de leur capacité, ce qui requiert des efforts et une vigilance continue. Les hauts responsables du Département des pêches, avec lesquels la mission d'évaluation s'est entretenue, estiment que la stratégie Halieutis a permis un saut qualitatif grâce à la mise en place de mesures institutionnelles et d'éléments fondateurs pour la durabilité de la pêche tels que: i) l'adoption d'une approche écosystémique pour la gestion des ressources; ii) la mise en place de systèmes de quotas et réglementations contre la pêche illicite et non réglementée; iii) le système VMS de traçabilité électronique; iv) le renforcement de la recherche au service de cette approche; v) la mise en place de plans d'aménagements pour lesquels le Maroc s'est doté des moyens visant à en contrôler la bonne exécution. Si la stratégie a ainsi permis d'élaborer des plans d'aménagement pour la presque totalité des stocks, leur mise en œuvre est ralentie par des contraintes socio-économiques multiples.
31. Selon les responsables du Département des pêches notamment, la stratégie Halieutis⁴ poursuit des objectifs encore plus larges au niveau du secteur en adoptant la démarche de l'économie bleue. En conformité avec les hautes directives royales, Halieutis 2, tout comme la stratégie «Génération Green» (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2020), place l'élément humain et la durabilité au cœur de sa stratégie tout en mettant l'accent sur la commercialisation interne et externe des produits halieutiques.

1.3.2 Aquaculture

32. Absente des plans antérieurs de développement de la pêche maritime, l'aquaculture a bénéficié d'une attention particulière dans le cadre de la stratégie Halieutis. Celle-ci reflète une volonté politique ferme pour le développement de l'aquaculture comme moteur de croissance et facteur de durabilité du secteur halieutique dans son ensemble.
33. Cette volonté est manifeste à travers la création d'une nouvelle agence dédiée à la promotion du développement et à l'accompagnement de l'investissement en aquaculture au Maroc (ANDA). Concrètement, elle s'est traduite par la réalisation de cinq plans d'aménagement aquacoles, qui ont permis l'identification d'espaces propices au développement de cette activité, le lancement

⁴ Halieutis 2 était en cours de préparation en fin d'année 2020 au moment de la phase de collecte des données et d'entretiens de la mission d'évaluation qui n'a donc pas pu en prendre connaissance.

d'appels à manifestation d'intérêt pour encourager l'investissement privé et l'introduction de mesures incitatives pour les opérateurs du secteur.

Encadré 2. Incitations aux investissements en aquaculture

Afin d'attirer des investissements privés pour le développement du secteur et des investissements directs étrangers permettant de bénéficier des innovations technologiques, le volet aquaculture du Plan Halieutis a prévu la mise à la disposition des investisseurs nationaux et internationaux de projets clés-en-main, incluant des espèces réservées et des dossiers techniques préétablis.

Un train de mesures d'aide aux investisseurs, y compris le volet assurance, fait également partie du dispositif d'incitations. Ainsi, les produits issus de l'élevage marin, assimilés à des produits de la pêche, sont exonérés de taxe sur la valeur ajoutée sans droit de déduction conformément à l'article 91 du Code général des Impôts. Toutefois, le fait que les investisseurs ne bénéficient pas du droit de déduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur les achats (intrants et équipements) entraîne une charge supplémentaire estimée à 16 pour cent du prix de revient, entravant ainsi leur compétitivité.

34. Malgré ces efforts, l'objectif d'atteindre 200 000 tonnes de produits d'aquaculture en 2020 (11 pour cent de la production halieutique totale) n'a pas été atteint. La production aquacole n'était que de 537 tonnes en 2017, soit seulement 0,04 pour cent de la production halieutique totale. Si jusqu'à présent la politique de développement de l'aquaculture maritime du Maroc n'a pas donné les résultats escomptés, il est possible de remarquer toutefois que beaucoup des prérequis nécessaires au développement ultérieur du secteur ont été remplis, notamment à travers un dispositif juridique et une offre économique adaptés. Des progrès notoires ont été faits en matière d'infrastructure en ce qui concerne aussi bien les points de débarquements et les villages de pêches (une cinquantaine) que la modernisation des infrastructures de commercialisation (modernisation et équipement des halles et marchés de gros (une dizaine). Le ministère voit dans les réponses des investisseurs aux appels à manifestation d'intérêt lancés par l'ANDA un motif d'optimisme, puisqu'ils auraient permis de sélectionner 266 projets, totalisant un investissement de 1,35 millions de dirhams, dont la production annuelle estimée s'élèverait à 156 000 tonnes. Il reste cependant nécessaire de réfléchir de manière critique à l'avenir de l'aquaculture et à sa capacité à devenir un moteur de croissance pour le secteur halieutique.

1.4 Tendances et scénarios du développement de l'aquaculture

35. Il est difficile de juger de la signification et des implications stratégiques de la situation de stagnation de l'aquaculture que le plan Halieutis 1 était censé relancer. Des explications multiples et parfois contradictoires sont mises en avant. Certaines font état du temps d'incubation long nécessaire pour amorcer la croissance d'un secteur quasiment nouveau. D'autres soulignent les contraintes structurelles telles que la maîtrise insuffisante des technologies aquacoles en haute mer, les risques sanitaires et de pollution et l'absence d'assurances abordables. D'autres encore mettent en question la pertinence du positionnement choisi par rapport à la compétition internationale ou soulignent plus simplement le caractère beaucoup trop ambitieux de la stratégie Halieutis par rapport à ce qui pourrait raisonnablement être attendu.
36. Dans le cadre de l'appui de la FAO à la formulation de la stratégie aquacole (TCP/MOR/3603), deux scénarios plausibles pour le développement de l'aquaculture au Maroc ont été ainsi identifiés:
- i. **scénario de base** construit en faisant le parallèle avec l'évolution de l'aquaculture dans divers pays méditerranéens (Tunisie, Turquie, Grèce);

- ii. **scénario accéléré** construit en se basant sur les résultats des appels à manifestation d'intérêt des investisseurs, lancés par l'ANDA en 2018.

Tableau 2. Scénarios de développement de l'aquaculture maritime

	Scénario de base	Scénario accéléré
Production annuelle en tonnes à l'horizon 2030	55 000	100 000
Croissance annuelle du secteur aquacole (pour cent)	46	53
Part du secteur aquacole dans la production halieutique par rapport à 2018 (pour cent)	3,7	6,8
Emplois directs créés	3 070 à 5 000	6 700 à 10 000
Nombre d'entreprises créées	200 à 500	400 à 800

37. Pour n'examiner que le scénario de base, celui-ci suppose une forte croissance des investissements publics et privés: il faudrait en effet un niveau d'investissements privés de 100 millions de dollars des États-Unis (dénomés par la suite dollars) combiné à un doublement du niveau des investissements publics en infrastructure et en recherche et développement. Il requiert également la formation et le perfectionnement de 10 cadres et 275 d'ouvriers spécialisés annuellement pour atteindre 2 000 cadres scientifiques et 6 000 ouvriers qualifiés à l'horizon 2030. Les besoins en aliments pour poissons, à produire majoritairement au Maroc pour des considérations de rentabilité sont de l'ordre de 56 000 tonnes annuellement.
38. Le potentiel de développement de l'aquaculture reste en fait son principal atout. À la condition que les principaux obstacles au développement du secteur soient levés, des opportunités réelles s'offrent à moyen et long terme pour l'investissement dans la production et dans les services d'appui et d'accompagnement (santé animale, ingénierie aquacole, équipements, aliments, certification, etc.), notamment:
- i. une tendance mondiale orientée vers le développement de l'aquaculture et une part de plus en plus grande de celle-ci dans l'offre totale de produits halieutiques;
 - ii. l'aquaculture comme alternative à la surexploitation des ressources halieutiques;
 - iii. des expériences réussies au Maroc de coopératives (algoculture, conchyliculture) à reproduire dans le cadre de projets d'économie solidaire et en s'inspirant de l'expérience acquise dans d'autres filières (huile d'Argan, plantes aromatiques);
 - iv. des possibilités de synergies avec les pêches maritimes pour l'utilisation conjointe d'infrastructures de débarquement et de commercialisation;
 - v. une industrie d'aliments de bétail très développée au Maroc capable de se diversifier en production d'aliments pour la pisciculture;
 - vi. une empreinte carbone très avantageuse par rapport aux autres systèmes de production animale et un engagement réel du Maroc sur les changements climatiques depuis la Conférence des parties sur les changements climatiques (COP 22) et l'économie bleue.

2. Résultats des actions soutenues par la FAO dans le secteur de l'aquaculture

39. Cette section présente le portefeuille de projets aquacoles conduits par la FAO entre 2017 et 2020, son positionnement et ses résultats après avoir recadré l'action de la FAO dans une perspective historique plus large.

2.1 Rétrospective sur la coopération entre la FAO et le Maroc (2006-2016)

40. Une rapide mise en perspective historique du partenariat entre la FAO et le Maroc est utile pour cadrer l'analyse de la pertinence du positionnement actuel de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture en allant au-delà de la période courte étudiée pour le CPP. Cette section s'appuie aussi bien sur des sources documentaires (FAO Maroc, 2011) que sur les entretiens réalisés par la mission d'évaluation (voir Appendice 1. Liste des personnes rencontrées).

41. **Vers la fin des années 1970**, le Maroc, comme bien d'autres pays en développement, avait largement développé ses capacités de mise en œuvre de ses programmes de développement. Parallèlement, les agences des Nations Unies ont fait face à des restrictions budgétaires et les financements fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement ont commencé à diminuer.

42. **Au tournant des années 1980**, la FAO a abandonné de fait sa politique de grands projets structurants qui consistait à mettre en place dans le pays des équipes pluridisciplinaires étoffées pendant de nombreuses années⁵ avec pour but de développer des pans entiers du secteur agricole, pour concentrer son action sur un appui technique ciblé aux stratégies et programmes mis en œuvre par le gouvernement. Cet appui, qui devait mettre l'accent sur l'avantage comparatif de la FAO, s'articulait sur les axes suivants:

- i. l'appui aux politiques et à la formulation de stratégies et de plan d'action;
- ii. l'appui à la création d'institutions et le renforcement des capacités;
- iii. la mise au point d'approches et méthodes de développement à travers la mise en œuvre de projets pilotes;
- iv. l'appui technique aux grands programmes nationaux que ce soit pour définir des plans d'action, résoudre des problèmes techniques ou encore mettre en place des systèmes d'information géographique et de suivi évaluation.

43. La trilogie «politiques, institutions, test d'approches nouvelles» caractérise largement l'intervention de la FAO encore aujourd'hui avec les variations rendues nécessaires par les contextes particuliers d'intervention. Presque tous les projets de la FAO ont une composante de formation et contribuent donc au renforcement des capacités nationales.

44. **La période 2006-2008** caractérisée par le triple choc de la crise financière, pétrolière et alimentaire est significative en ce qu'elle a consacré l'absence de la FAO dans toute réflexion stratégique sur le secteur à la suite de plusieurs tentatives peu concluantes, sinon décevantes. Ainsi en 2006-2007 par exemple, le Millenium Challenge Account (MCA) qui avait octroyé un don

⁵ Au Maroc, l'archétype de ce genre de projet est le projet Sebou (1963-1968). Son ambition fut de concevoir un aménagement et le développement du bassin du fleuve Sebou sur un horizon de 35 ans. Ce projet impliqua une expertise nombreuse et beaucoup de jeunes cadres marocains y ont acquis une expérience qu'ils ont pu valoriser tout au long de leur carrière. Le projet a été le fondement des politiques de mise en valeur irriguée au Maroc.

au Maroc d'environ 800 000 dollars, dont un tiers pour le développement de la pêche artisanale, avait sollicité la FAO pour développer une stratégie à long terme. La FAO, comprenant parfaitement qu'il s'agissait d'une occasion précieuse pour résoudre des problèmes systémiques de la pêche tels que les problèmes sociaux liés à la pêche artisanale, la surexploitation des ressources halieutiques ou l'accès aux marchés les plus lucratifs, n'a pourtant pas été en mesure de mettre en place une équipe multidisciplinaire du niveau exigé par la contrepartie (MCA/Maroc) qui avait de son côté mobilisé une équipe d'une vingtaine de spécialistes de haut niveau. Avec un spécialiste au Bureau sous-régional de Tunis et des contributions occasionnelles du Siège, la FAO ne faisait tout simplement pas le poids et la coopération avec le MCA sur ce qui devait plus tard déboucher sur le Plan Halieutis n'a pas eu de suite. De fait, le Maroc n'a demandé l'avis de la FAO qu'une fois la stratégie Halieutis formulée et la FAO a ainsi perdu une occasion précieuse d'apporter sa contribution, faute de masse critique et de pouvoir mettre en œuvre une approche multidisciplinaire.

45. L'absence de la FAO à cette jonction particulière a eu une portée à long terme sur son positionnement et ce n'est que 10 ans après que la FAO est invitée de nouveau à intervenir dans le travail stratégique, avec la formulation d'un nouveau cadre stratégique de l'aquaculture. Le facteur déclencheur de cette demande est la perception des grandes difficultés du secteur pour atteindre les objectifs fixés et le besoin de renforcer une institution encore jeune en charge de promouvoir l'aquaculture au Maroc (ANDA).
46. **Dans les années 2008-2011**, la coopération entre la FAO et le Maroc a été assez active et caractérisée par des projets relativement petits, d'un point de vue budgétaire, mais dont certains ont néanmoins eu un écho durable. C'est le cas en particulier du projet TCP/MOR/3202 «Appui à l'élaboration des termes de références de l'étude sur la modernisation de la flotte de pêche côtière marocaine». En 2008, la Direction de la pêche maritime et de l'aquaculture du Maroc avait lancé le programme IBHAR (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2008). Ce programme était conçu pour apporter un accompagnement financier aux armateurs pour la mise à niveau et la modernisation de la pêche et de la flotte côtière, afin de répondre aux normes minimales en matière de qualité des produits, d'habitabilité et de sécurité des navires ainsi qu'aux principes d'une pêche responsable.
47. Le projet TCP/MOR/3202 a ainsi préparé les termes de référence de l'étude sur la modernisation de la flotte de pêche côtière. Ce document décline chaque partie du travail à réaliser sous forme de missions, tâches et activités identifiées avec leur objet et leurs durées respectives. Il a aussi permis de formuler le contenu de l'assistance technique à apporter par la FAO pour réaliser l'étude en question sous forme d'un projet de suivi TCP/MOR/3302 «Assistance technique pour l'adaptation de la flotte côtière à la pêche durable».
48. Cette intervention de la FAO est riche d'enseignements. Grâce à la succession de ces deux projets du Programme de coopération technique et pour moins de 500 000 dollars au total, les réalisations suivantes ont été accomplies: une étude stratégique de modernisation de la flotte de pêche artisanale couvrant l'architecture et l'ingénierie navales, les opérations et les technologies de la pêche, le suivi et la surveillance, la formation en inspection des chantiers navals et de la construction des navires, ainsi qu'un appui à la gestion des ressources halieutiques, à la formulation des politiques de la pêche et enfin au renforcement des capacités. Partant d'une demande strictement technique de modernisation de la flotte, le projet TCP/MOR/3302 a pu intégrer la prise en compte des principes du code de conduite de la pêche responsable à la réforme et requalification des outils de la pêche artisanale. Ainsi, plutôt que d'encourager une réforme technique visant à remplacer les barques et chalutiers de pêche artisanale qui aurait systématiquement augmenté l'effort de pêche, le projet a permis au planificateur de lier les

projections des capacités de pêches à l'évolution de l'état de la ressource pour éviter d'exacerber leur surexploitation.

49. Pour arriver à ce résultat, il fallait que la FAO soit en mesure de réinterpréter la demande initiale du Gouvernement à la lumière de principes qui gouvernent le domaine halieutique, mais aussi que le Gouvernement soit ouvert à cette possibilité. L'engagement des divisions du Siège de la FAO a été crucial pour la qualité de ce dialogue.
50. **Au cours de la période 2013-2016**, la FAO a lancé l'Initiative de la croissance bleue. L'Initiative est fondée sur le double constat suivant: i) le secteur des pêches et de l'aquaculture marque d'une empreinte économique, sociale et environnementale forte le territoire maritime et les espaces continentaux marocains; ii) d'autres secteurs économiques porteurs de développement comme le tourisme, certaines industries et d'autres activités de protection et de conservation de la nature, aux côtés des phénomènes d'urbanisation et de développement d'infrastructures de transport ou de commerce, ont à leur tour un impact sur le capital naturel marin et continental du Maroc, tout en contribuant au développement de son économie par la production d'emplois, de valeur ajoutée et de croissance.
51. Le chantier spécifique engagé au Maroc porte sur l'élaboration d'un projet d'observatoire de la croissance bleue (OCB), objet du projet TCP/MOR/3501. Ce projet a visé à renforcer les capacités nationales pour définir et poser les bases méthodologiques et techniques nécessaires à la création d'une unité spéciale dédiée au suivi, évaluation et conseil dans le développement des stratégies sectorielles visant l'utilisation directe ou indirecte des ressources aquatiques nationales.
52. L'assistance de la FAO a également porté sur la définition du mandat et des missions techniques et de conseil de l'unité OCB ainsi que sur l'établissement d'un premier programme de travail pluriannuel prenant en charge l'identification des interfaces sectorielles nécessaires et les résultats techniques attendus. L'OCB devait avoir pour mission: i) d'établir l'inventaire, constamment actualisé, des «niches» de croissance bleue vers lesquelles l'économie marocaine doit tendre; ii) de gérer un portefeuille de projets/actions à mettre en œuvre dans le cadre de la transition vers l'économie bleue; iii) d'entretenir une batterie d'indicateurs de croissance bleue (production et diffusion).
53. Les principaux partenaires de l'OCB devaient être, initialement, le Département de la pêche maritime et les structures sous sa tutelle, le Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification et le Département en charge de l'environnement. L'Observatoire devait s'ouvrir, graduellement et selon les besoins, à d'autres institutions concernées par la problématique de la croissance bleue.
54. Pour des raisons dont l'analyse dépasserait le mandat de cette mission, ce projet n'a pas vu le jour. Toutefois, il semble qu'il ait beaucoup inspiré le lancement de l'Initiative de la ceinture bleue par le Maroc (Royaume du Maroc et partenaires., 2019) dans la foulée de son engagement dans la tenue de la COP 22 (voir appendice 5) à Marrakech.

2.2 Le portefeuille de projets d'appui à l'aquaculture maritime (2016-2020)

55. Le portefeuille relatif à l'aquaculture maritime ne comporte que trois projets, mais ceux-ci ont un caractère structurant et leurs effets sont attendus dans la durée sur le paysage aquacole. Le premier, TCP/MOR/3603, a pour objet l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action aquacoles au Maroc. Le second, GCP/MOR/054/NOR, financé par la Norvège, se propose de mettre en place une ferme pédagogique en pisciculture et conchyliculture pour la formation de

formateurs et d'ouvriers qualifiés et spécialisés (voir **Error! Reference source not found.**). Le troisième projet, GCP/MOR/055/MUL, fait partie du même projet initial que le GCP/MOR7054/NOR mais est comptabilisé séparément pour des raisons de montage financier .

56. **Le projet TCP/MOR/3603** «Appréciation de l'action globale et des réalisations sectorielles de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA) et appui à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture au Maroc» s'inscrit en appui au plan Halieutis lancé en 2009 par le Gouvernement. La période de mise en œuvre, initialement prévue de février 2017 à février 2018, s'est en fait déroulée du 29 mars 2017 au 31 décembre 2018.
57. **Le projet GCP /MOR/054/NOR** «Renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une station de démonstration/formation en aquaculture pour la formation de formateurs et ouvriers qualifiés et spécialisés⁶» financé par la Norvège est également aligné aussi bien sur les orientations stratégiques de la FAO, que sur celles de la nouvelle stratégie Halieutis 2 qui prévoit un ample volet de formation. Le Maroc disposant de peu de techniciens professionnels dans les métiers de l'aquaculture, il existe un fort besoin de formation. Les pays comme la Norvège disposent de la technologie et du savoir-faire nécessaires. Une deuxième phase de ce projet a été formulée en 2020, (**GCP/MOR/055/MUL**), avec un financement conjoint de la Norvège et des Pays-Bas pour un budget de 2,1 millions de dollars. S'il s'agit financièrement de deux projets distincts, ils n'en forment en réalité qu'un seul au niveau conceptuel et opérationnel.
58. Le rôle de la Représentante de la FAO au Maroc a été déterminant pour le montage du projet et la mobilisation des bailleurs de fonds. Tout en attendant beaucoup de ce projet, la contrepartie nationale note que le processus de montage et de mise en œuvre du projet a été long avec des remontées au Siège de la FAO à chaque étape du cycle du projet, ce qui s'est répercuté sur les activités du projet. Le projet a effectivement démarré en avril 2020, c'est-à-dire lors de l'éclatement de la crise provoquée par la pandémie du Covid-19.
59. Le projet de renforcement des capacités étant encore en phase de démarrage, les analyses qui suivent se concentreront essentiellement sur le projet de formulation de la nouvelle stratégie de développement de l'aquaculture.

⁶ Période de mise en œuvre prévue: août 2019 à août 2024

Tableau 3. Portefeuille des projets FAO d'appui à l'aquaculture pendant la période 2016-2020

Produits CPP	Résultats attendus (indicateur, cible, année)	Projets (réalisés ou en cours d'exécution)	Principaux résultats et acquis (liste non exhaustive)
<p>Domaine prioritaire 1: Le développement pour tous et sans exclusion des groupes vulnérables et des femmes dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime comme moteur du développement économique et social. (Plan Halieutis: Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020) Produit 1.5.2: Les capacités de l'Agence nationale de développement de l'aquaculture (ANDA) sont renforcées Produit 1.1.3: Les capacités des partenaires nationaux sont renforcées pour la mise en œuvre du Plan Maroc vert et du Plan Halieutis.</p>	<p>D'ici 2018, développement d'une Stratégie de l'aquaculture et d'un Plan d'action quinquennal Élaboration et réalisation du plan d'action quinquennal</p>	<p>TCP/MOR/3603: Appui à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture au Maroc Budget: 200 000 USD</p>	<p>-Élaboration de synthèse d'évaluation de chaque plan d'aménagement et des recommandations pour leur alignement sur les instruments internationaux et pour l'élaboration d'un cadre stratégique de l'aquaculture à l'horizon 2030 -Examen du code juridique en cours d'approbation -Rédaction du cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture au Maroc à l'horizon 2030, validé par l'ANDA et intégré à la stratégie Halieutis 2</p>
	<p>D'ici 2018, 100 producteurs (H/F) formés sur les bonnes pratiques agricoles, halieutiques, d'aquaculture et forestières</p>	<p>GCP/MOR/054/NOR: Projet de renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une ferme pédagogique en pisciculture et conchyliculture pour la formation de formateurs et ouvriers qualifiés et spécialisés. Budget: 482 998 USD. GCP/MOR/055/MUL: Projet de renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une station de démonstration/formation aquacole en élevage de poissons et conchyliculture pour la formation de formateurs et ouvriers qualifiés et spécialisés (Phase II). Budget: 2 107 359 USD - date finale maximale prévue 2023</p>	<p>Lancement en avril 2020. Démarrage et progression ralentie par la crise de Covid-19.</p>

2.3 Pertinence du positionnement de la FAO

60. L'aquaculture est une priorité essentielle du pays. Les premières années de mise en place d'Halieutis qui ont abouti à des résultats en dessous des attentes dans le domaine de l'aquaculture incitent à réfléchir à la stratégie et à ses orientations (capitalistique ou artisanale, vers le marché intérieur ou les marchés extérieurs). Il est également nécessaire de prendre en compte d'autres facteurs importants, tels que le foncier, qui n'ont pas été considérés dans le plan Halieutis.
61. L'intervention de la FAO dans ce domaine est donc indéniablement pertinente. La FAO y apporte un point de vue différent et indépendant. En outre, elle permet aux institutions nationales d'accéder à un pool d'expertise et d'innovations techniques dans le domaine maritime soit directement soit à travers des partenariats avec des pays avancés dans ce domaine. Elle est également sollicitée pour tout ce qui peut avoir un impact direct sur le développement humain, l'amélioration du niveau de vie des petits pêcheurs, les organisations professionnelles et la sécurité alimentaire.
62. L'intervention de la FAO est également un moyen d'adopter une démarche écosystémique dans la gestion de l'aquaculture, bien que cette approche ne soit pas explicitement inscrite dans la stratégie, tout en épaulant une agence clé du secteur sur la voie de la mise en œuvre de la stratégie. Comme le montre le tableau en Appendice 4. Pertinence des projets aquacoles, le projet TCP/MOR/3603 se caractérise par un indice très élevé de pertinence par rapport aux principes du développement agricole durable. Enfin, la validation de la nouvelle stratégie aquacole et des plans d'aménagements par la FAO est un objectif valorisé et valorisant qui est explicitement recherché par les institutions nationales concernées (ANDA et INRH).
63. En se positionnant en appui à la stratégie du secteur aquacole (projet TCP/MOR/3603), la FAO a pu apporter une contribution remarquable et appréciée à la reformulation du volet aquaculture de la stratégie Halieutis (voir section 2.4).

2.4 Principales réalisations du projet relatives à la stratégie de développement de l'aquaculture

2.4.1 Activités réalisées

64. Le travail réalisé a consisté à projeter le potentiel et les capacités existantes pour évaluer les besoins en investissement en aquaculture. Pour ce faire, les équipes se sont basées sur les espèces qui ont un potentiel en Atlantique et en Méditerranée, sur les perspectives de marché et sur l'expérience de pays plus avancés.
65. À l'exception notable du plan d'action qui devait suivre la formulation de la stratégie, l'ensemble des activités prévues dans le plan de travail ont été réalisées et en particulier:
- i. Les plans d'aménagement ont été développés par l'ANDA et les activités et résultats obtenus par l'agence au cours des cinq années précédentes ont été évalués.
 - ii. 11 rapports techniques ont été produits et validés ainsi qu'un rapport de synthèse.
 - iii. Un atelier de travail a été organisé avec l'ANDA pour présenter les résultats et rédiger de manière participative le diagnostic final des actions de l'ANDA.
 - iv. Sur la base de ce diagnostic, un cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture au Maroc a été développé et soumis à l'ANDA pour validation.
66. Un atelier tenu fin janvier 2018 au siège de l'ANDA a permis de revoir les résultats de la Phase 1 du projet et recommandé le lancement d'une étude sur les mesures incitatives et

d'accompagnement du secteur afin de fournir des éléments pour le développement d'un cadre stratégique de développement de l'aquaculture au Maroc à l'horizon 2030. Cette étude a été lancée dans le cadre du projet en supplément des études qui avaient été prévues.

2.4.2 Efficacité de la mise en œuvre

67. La haute priorité politique accordée à ce projet a facilité la mobilisation des acteurs et des ressources. Les objectifs principaux ont été atteints, mais le projet a nécessité neuf mois de plus que prévu pour son exécution, notamment du fait d'un manque de coordination au démarrage du projet.
68. L'équipe d'experts nationaux choisis indépendamment par l'ANDA et l'équipe d'experts internationaux avaient initialement des vues divergentes. Les équipes ont eu en conséquence du mal à produire un diagnostic cohérent. La situation s'est améliorée après la désignation d'un coordinateur attiré et la FAO a pu mettre en place et gérer plus efficacement une véritable équipe multidisciplinaire. Un document stratégique a été effectivement produit, mais il n'a pas été possible au terme de deux années de produire une feuille de route. Il fallait auparavant passer par un processus de validation de la stratégie proposée alors que la durée du projet ne pouvait pas être prolongée ultérieurement. Rétrospectivement, la direction de l'ANDA reconnaît que le choix des experts nationaux aurait dû être effectué conjointement à la FAO pour garantir l'unité et l'efficacité du travail multidisciplinaire.

2.4.3 Innovation

69. S'agissant d'un secteur encore au stade embryonnaire, le Maroc manque de repères pour le développement de l'aquaculture. Le projet a permis une remise en question constructive de la stratégie préexistante. Les innovations du projet sont d'abord et surtout d'ordre institutionnel et normatif. Le modèle de développement de l'aquaculture retenu par Halieutis 1 avait en effet soulevé beaucoup de questions au cours de sa mise en œuvre et au vu des résultats obtenus. Le nouveau cadre stratégique a permis de mieux inscrire le développement de l'aquaculture dans sa dimension environnementale. Cela se traduit par l'adoption de normes conformes aux engagements internationaux du Maroc dans la formulation des plans d'aménagements aquacoles.
70. Si la stratégie aquacole a été reprise dans la formulation du plan Halieutis 2, cette mission n'a pas été en mesure de prendre connaissance de ce nouveau plan et donc d'apprécier dans quelle mesure ces principes et normes ainsi que le projet de loi-cadre ont été pris en compte.

2.5 Effets et valeur ajoutée par le programme

2.5.1 Effet catalytique

71. Selon toute vraisemblance et bien qu'il soit trop tôt pour le confirmer, le projet TCP/MOR/3603 devrait avoir un effet catalytique sur la relance du secteur de l'aquaculture. La stratégie a été très bien reçue au niveau de l'ANDA qui éprouvait le besoin d'un regard **externe pour valider ou corriger ses propres plans**.
72. Une planification sur une base plus réaliste et une meilleure prise en compte de la dimension environnementale en constituent la principale valeur ajoutée. Le projet a eu en effet une influence marquée sur la conception des plans d'aménagements aquacoles. Le projet a aussi permis de combler un vide juridique en mettant en place un cadre intégral pour asseoir l'activité et la sécuriser tout en respectant l'impératif de durabilité. Il a ainsi donné beaucoup plus de visibilité à l'action de l'ANDA, ce qui devrait faciliter son action.

73. La FAO a mis à disposition tout un patrimoine d'expériences, d'expertise, de référentiels et de ressources. De l'avis même de l'ANDA, un résultat apparemment analogue aurait pu être atteint par le biais d'un bureau d'études privé, mais «ce travail n'aurait pas eu le même écho qu'avec la FAO». Plus précisément, les experts de la FAO apportent, toujours de l'avis de la contrepartie nationale, une intégrité intellectuelle et une indépendance de vues difficile à reproduire dans des rapports entre prestataire et commanditaire de services.
74. En revanche, cette mission estime que la portée de l'influence de la FAO a été plutôt limitée quant aux objectifs généraux retenus pour le développement de l'aquaculture. Alors que les prévisions du Ministère affichaient des objectifs de production à hauteur de 200 000 tonnes en 2020, une déclaration récente du Ministre a fait état d'un objectif de 156 000 tonnes, calculé sur la base des réponses d'investisseurs à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ANDA. Pour rappel, la FAO a proposé deux scénarios minimum et maximum, respectivement, de 55 000 et 100 000 tonnes, conditionnés par un niveau d'appui à l'investissement proportionnel.
75. Il n'en reste pas moins que les nouveaux objectifs sectoriels ont été revus à la baisse et reportés de dix ans. Compte tenu du travail de fond déjà réalisé pour structurer ce secteur et de la visibilité donnée aux investisseurs avec les nouveaux plans d'aménagements, ces nouveaux objectifs, tout en demeurant très ambitieux, sont tout de même plus réalistes que les objectifs initiaux. Pour atteindre ces objectifs, les questions de rentabilité de la filière, y compris la production d'aliment pour poissons, des financements et des assurances notamment doivent encore trouver des réponses satisfaisantes.

2.5.2 Bénéficiaires et contribution à l'inclusion des jeunes et des femmes

76. L'ANDA est le bénéficiaire direct du projet. Indirectement, l'ensemble des acteurs professionnels du secteur de l'aquaculture en sont bénéficiaires. Le rapport d'achèvement du projet affirme, sans donner de détails, que le projet a pris en compte les dimensions liées au genre et aux droits de l'homme (droit à l'alimentation) dans l'élaboration de la stratégie. Si la stratégie mentionne les coopératives féminines, il semblerait que les considérations relatives au travail féminin et une véritable approche genre fassent défaut dans la stratégie (FAO, 2020).

2.5.3 Durabilité

77. La nature des activités du projet et des relais institutionnels qui en ont utilisé les produits donnent aux effets de ce projet un caractère durable. Plusieurs composantes de la nouvelle stratégie soutiennent directement la viabilité du développement du secteur de l'aquaculture, notamment les aspects liés aux marchés et au renforcement des compétences. La stratégie de développement de l'aquaculture reste une référence pour les cadres de l'ANDA dans leur travail quotidien.
78. La stratégie a mieux pris en compte les questions environnementales. Elle ne marque pas vraiment une rupture nette avec le modèle original, mais plutôt une inflexion dans un sens plus favorable à la viabilité du modèle. Le plan Halieutis 2 qui est axé sur le développement d'une économie bleue en a repris certaines orientations, ce qui augmente encore la portée du travail accompli par ce projet.

3. Conclusions et recommandations

3.1 Conclusions

79. L'engagement de la FAO dans le secteur halieutique au Maroc est ancien et riche d'enseignements. L'intervention de la FAO en soutien à l'aquaculture au cours de ce CPP n'en est que la plus récente expression.
80. Le développement de l'aquaculture au Maroc, s'il est encore à un état embryonnaire, n'en revêt pas moins une importance stratégique pour la croissance du secteur des pêches dans son ensemble et les retombées socio-économiques et environnementales qui peuvent en résulter.

Conclusion 1. La FAO est en principe bien placée pour aider à construire et mettre en œuvre des stratégies ou plans d'action fondés sur les instruments de gouvernance de pêche internationaux. Son action dans le domaine de l'aquaculture maritime s'est révélée hautement pertinente.

81. La FAO a un avantage comparatif unique car elle est dépositaire du code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 2015) qui est une référence universelle appliquée par les gouvernements, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et l'industrie. Par ailleurs, le marché exige des produits qui viennent de pêches qui respectent ce code.
82. La FAO a un accès large aux décideurs et responsables nationaux. Sa voix est d'autant plus entendue que l'intervention répond à un besoin fortement ressenti, qu'elle est porteuse d'un message clair et qu'elle réussit à mobiliser une expertise adéquate, en cogestion avec la partie nationale.
83. La FAO intervient à la demande expresse des ministères concernés et en premier lieu du Ministère de l'agriculture, des pêches maritimes, du développement rural et des eaux et forêts. Dans le domaine de l'aquaculture, les résultats émergeant de la mise en œuvre du Plan Halieutis ont conduit les responsables de ce secteur à s'interroger sur les objectifs fixés et les moyens de mise en œuvre. La FAO a pu accompagner avec succès cette réflexion et aider à la formulation d'un nouveau cadre stratégique aquacole qui sera pris en compte par le Plan Halieutis 2.

Conclusion 2. Alors que la valeur ajoutée potentielle de la FAO est de mettre à disposition du pays des équipes multidisciplinaires (biologistes, ingénieurs, cadres techniciens, économistes) pour la résolution de problèmes complexes, aucun des Bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO ne dispose à lui seul d'une telle capacité. Il devient alors essentiel de faire appel ponctuellement aux compétences du Siège de la FAO et de coordonner les apports de différentes entités au sein de la FAO.

84. La FAO a, depuis une trentaine d'années, aidé le Maroc dans les domaines des techniques d'évaluation des ressources halieutiques, des technologies (capture et traitement des produits), de l'aménagement des pêches, de l'aquaculture, de la recherche halieutique et de la formation professionnelle. Elle joue un rôle important non seulement par ses projets mais aussi par le fonctionnement des commissions de pêches et le travail en réseau d'experts pour aider à la mise à niveau ou en conformité des pratiques halieutiques avec les engagements internationaux du Maroc.

85. Une action fondée sur les synergies intersectorielles a souvent plus d'impact que des actions sectorielles séparées, bien qu'elle soit plus difficile à conduire. C'est le cas par exemple du problème des rejets de l'agriculture dans l'océan et de bien d'autres problématiques qui touchent aux écosystèmes. Ce type d'intervention demanderait que la FAO puisse mettre en place des équipes pluridisciplinaires. En l'absence d'une masse critique d'experts décentralisés, une collaboration étroite entre les Représentations de la FAO au Maroc et en Tunisie, d'une part, et les services du Siège et du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au Caire, d'autre part, devient à la fois une nécessité pressante et un gage de réussite. En tout état de cause, la capacité de gérer une équipe multidisciplinaire est la condition sine qua non de l'efficacité de l'action de coordination intersectorielle de la FAO.
86. La FAO devrait donc améliorer en priorité cette dimension de son action. Les idées et les compétences pour traiter les problèmes sont disponibles mais le support ne suit pas toujours avec l'efficacité requise.
87. En revanche, la FAO n'étant pas de manière prévalente un bailleur de fonds, il revient au pays et à d'autres bailleurs de mettre à disposition les fonds nécessaires pour la mise en place d'équipes multidisciplinaires nécessairement plus exigeantes en budget.

3.2 Recommandations

88. Les recommandations qui suivent tentent d'explicitier les implications de ces constats et de les traduire en actions concrètes à mener.

Recommandation 1. Au-delà du secteur de l'aquaculture, la FAO a un rôle stratégique à jouer dans le secteur halieutique dans son ensemble, en renforçant son positionnement comme force de proposition et comme conseiller neutre du Gouvernement, tout au long de la mise en œuvre de la stratégie Halieutis 2. Le prochain CPP devrait en tenir compte dans sa programmation et en définir les instruments et moyens.

89. L'importance du secteur halieutique au Maroc est primordiale. Il contribue en effet à hauteur de 2,3 pour cent du PIB et emploie environ 660 000 personnes, de façon directe ou indirecte alors que le nombre de personnes vivant de la pêche est estimé à 3 millions.
90. Le Maroc a adopté très tôt le droit de la mer, ce qui lui a permis de délimiter sa zone économique exclusive en Atlantique. Il s'est ainsi retrouvé avec un très grand potentiel halieutique, démultiplié par la longueur de sa façade maritime qui avoisine les 3 500 km. Les ressources halieutiques maritimes étant migratoires, leur gestion doit toutefois répondre à une réglementation internationale. La FAO est une organisation neutre disposant d'un outil unique – le code de conduite pour la pêche responsable qui compte 52 instruments pour appuyer sa mise en œuvre. Ainsi, il existe un vaste champ de coopération stratégique potentiel entre la FAO et le Maroc dans le domaine halieutique, y compris dans la gestion ou la prévention des conflits entre usagers.
91. Engager une réflexion stratégique signifie aussi penser au-delà des besoins d'aujourd'hui. La FAO a les capacités pour identifier les besoins du futur et contribuer aux réflexions concernant les mérites respectifs des solutions envisagées, former les compétences nécessaires et mettre au point des projets pilotes pour tester et démontrer l'utilité de solutions.
92. La stratégie Halieutis est arrivée à échéance en 2020. Elle a fait l'objet de plusieurs débats et analyses et un nouveau plan Halieutis 2 a été formulé. La FAO n'y a pas été associée. Cependant, la phase de mise en œuvre offrira de nombreuses opportunités pour une contribution stratégique

de la FAO. L'Organisation pourrait jouer un rôle efficace et pertinent en contribuant, par exemple, à la préparation des termes de références des appels d'offre pour les études d'importance stratégique concernant les nombreux programmes et projets prévus par la stratégie Halieutis. De même, si la FAO n'a certes pas vocation à se substituer à des bureaux d'études privés pour l'exécution de ces études, elle pourrait plus souvent valider leurs propositions en assurant ainsi une fonction d'assurance qualité, si le Maroc le souhaite.

93. Le travail entrepris au cours de ce CPP dans le domaine de l'aquaculture est un autre exemple d'engagement stratégique de la FAO qui demanderait une continuité d'accompagnement. Le développement futur de l'aquaculture au Maroc est limité par une rentabilité problématique de la production aquacole maritime, laquelle dépend, entre autres, du développement d'une filière d'aliment pour poissons (Appendice 6. La fabrication de l'aliment pour la pisciculture au Maroc).
94. Enfin, le Maroc est engagé dans un mouvement constant de réforme qui appelle aussi un ajustement et une mise à jour périodique de ses stratégies. Il a ainsi entrepris, depuis plus d'une année, une réflexion approfondie sur son modèle de développement. La commission qui en est chargée a remis son rapport qui est en cours d'examen au plus haut niveau. Les nouvelles orientations ne sont pas encore connues, mais il est fort probable que les questions d'équités et de durabilité recevront une plus grande attention encore. Appliquée à la pêche et l'aquaculture, cette inflexion serait susceptible de faire plus de place à une pêche et une aquaculture artisanales mieux intégrées à une politique du littoral où les approches du type croissance bleue seraient particulièrement indiquées. Dans une certaine mesure, il semblerait que le plan Halieutis 2 anticipe ces nouvelles orientations.
95. Si cette orientation générale proposée ici pour le positionnement futur de la FAO est acceptée par le Maroc et la FAO, il faudrait alors examiner de manière critique le processus de programmation adopté pour le CPP actuel afin de concevoir le processus de programmation du prochain CPP, garantir un positionnement plus stratégique du portefeuille de projets et en définir les instruments.

Recommandation 2. Pour renforcer ce repositionnement stratégique dans le domaine halieutique, la FAO devrait concevoir avec les institutions clés du secteur halieutique un projet structurant à long terme qui couvrirait au moins les deux prochains CPP.

96. Pour traduire ce nouveau positionnement, la FAO est confrontée à la double nécessité de diversifier ses instruments d'intervention et de mieux les articuler pour donner une profondeur stratégique à son programme, sous réserve de compatibilité avec ses moyens financiers limités.
97. Il est en effet difficile pour la FAO d'aboutir à des résultats concrets et durables à travers une série de petits projets répondant à la demande. Le processus de formulation du CPP est significatif pour parvenir à donner une dimension stratégique, fixer les priorités et réduire la fragmentation du programme. Il a donné des résultats notables à cet égard mais encore insuffisants. Il peut encore être amélioré dans sa conception pour soutenir le positionnement proposé et dans l'articulation des instruments à la disposition du Maroc et de la FAO.
98. L'expérience montre que les projets FAO ancrés au sein d'agences ou institutions clés ont donné de bons résultats, en règle générale. L'échelle d'une agence ou d'une institution est en effet suffisamment vaste pour englober des problématiques complexes et en même temps suffisamment limitée pour assurer la faisabilité opérationnelle des projets et l'utilisation de leurs produits.

99. Cette mission propose de fonder l'action future de la FAO au Maroc sur un petit nombre de projets structurants. Cette conclusion n'émane pas uniquement de l'analyse du secteur halieutique⁷ mais s'y applique parfaitement. Un projet structurant de la FAO pourrait donc être le pendant d'un programme structurant des stratégies nationales de développement, comme par exemple Halieutis 2 dans le cas présent. Un tel projet serait porté par une institution ou agence clé du secteur en question et servirait de plateforme d'incubation de nouvelles initiatives, de solutions à proposer aux usagers ou à porter sur le marché. Il ne se substituerait pas aux fonctions de l'institution mais apporterait une capacité entrepreneuriale, d'innovation et de gestion de projets au service de ses différentes fonctions et notamment de sa direction. Il devrait être développé par phase à travers une séquence de projets dont certains sont financés par les fonds propres de la FAO et d'autres par les fonds du pays, des bailleurs de fonds ou d'autres partenaires techniques et financiers. La recherche de concours financiers et techniques pour faire vivre le projet structurant et soutenir les initiatives qui en émaneraient ferait intégralement partie de ses objectifs et de son plan de travail.
100. L'idée générale serait de commencer par un projet d'un Fonds fiduciaire unilatéral (UTF) qui constituerait la plateforme de départ avec une série de projets du programme de coopération technique (PCT) et de projets de coopération FAO-gouvernements (GCP) aux étapes critiques du développement de ce projet structurant afin de limiter la dispersion de l'action de la FAO sur de trop nombreuses priorités (en contradiction pour ainsi dire avec le sens même du mot priorité).
101. Dans certaines limites, un tel projet structurant permettrait aussi d'agrèger d'autres interventions ou initiatives qui pourraient se présenter tout en assurant une plus grande synergie entre elles. Un projet pilote de recherche-développement sur l'aliment pour poissons pourrait, par exemple, très bien s'insérer dans ce cadre.

Recommandation 3. La FAO pourrait jouer un rôle de catalyseur à l'interface entre la recherche et le développement. À cet égard, il est recommandé d'examiner l'opportunité d'un appui dans la durée à l'initiative de la ceinture bleue et d'en faire le projet structurant pour la coopération Maroc-FAO.

102. Dans le cadre de son programme régulier, notamment à travers le COPACE, la FAO soutient le travail sur la connaissance et la gouvernance des ressources halieutiques. Toutefois, du point de vue des pays concernés et des écosystèmes aquatiques, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir entre la connaissance et l'action, les intentions et les résultats concrets. Le besoin se fait donc pressant de franchir une nouvelle étape et de promouvoir la recherche de solutions concrètes et innovantes qui permettraient aux usagers de se conformer aux normes et réglementations du secteur pour un développement durable.
103. L'initiative de la ceinture bleue (ICB), figure parmi les initiatives lancées par le Maroc avec l'ensemble de ses partenaires, lors de la COP22. Elle est portée au Maroc par l'INRH, dont la contribution à la connaissance des stocks et la crédibilité en matière de développement halieutique durable est bien établie. L'ICB constitue une réponse qui se veut concrète aux enjeux et défis de la durabilité de la pêche et de l'aquaculture aussi bien en Afrique qu'en Méditerranée (appendice 5). Elle s'inspire dans une certaine mesure d'une initiative mondiale de la FAO sur la croissance bleue et joue un rôle de complément de toutes les stratégies nationales ou internationales.

⁷ Cette approche et sa justification sont développées plus en détail dans le rapport principal.

104. L'initiative de la ceinture bleue n'est pas structurée comme une stratégie disposant d'un plan d'investissements. C'est d'abord une feuille de route dont l'ambition est un meilleur ancrage de la pêche et de l'aquaculture dans l'économie bleue. Elle constitue ensuite une plateforme collaborative centrée sur l'échange de connaissances et d'expériences entre les intervenants du secteur et surtout sur l'engagement d'experts pour mobiliser des fonds internationaux au profit d'une économie halieutique à faible empreinte écologique. Elle vise enfin l'identification de solutions innovantes orientées vers les usagers, comme le renouvellement des flottes avec des bateaux de nouvelle génération ou la mise en place de système d'observation côtière et d'alerte intégré et opérationnel.
105. À bien des égards l'initiative de la ceinture bleue fait suite au projet d'observatoire de la croissance bleue qui avait fait l'objet d'une assistance de la FAO en 2014-2016. À cette occasion, un programme de travail avait été conçu pour deux ans et pourrait servir de base à un projet structurant avec les adaptations et mises à jour nécessaires. À titre indicatif, ce plan de travail d'un budget de 1 140 dollars comprenait 65 actions réparties sur les quatre matrices qui ont été développées pour chacune des quatre composantes de la croissance bleue: i) pêches de capture; ii) aquaculture; iii) moyens d'existence et systèmes alimentaires; iv) croissance économique et services écosystémiques.
106. La FAO a une mission de coordination internationale et a besoin, comme vu précédemment, de donner une plus grande profondeur stratégique à son action dans ce secteur tout en gardant son portefeuille de projets suffisamment focalisé pour en assurer la qualité de conception et d'exécution. De son côté l'ICB a une dimension internationale ancrée dans la volonté politique affirmée du pays de développer la coopération Sud-Sud, en particulier avec les pays africains voisins.
107. Ces convergences et ces exigences mutuelles offrent une nouvelle opportunité à la FAO et au Maroc d'approfondir leur partenariat stratégique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture. Le Maroc investit fortement dans la recherche⁸ halieutique pour promouvoir un développement durable. Aujourd'hui, le Maroc a besoin de plus d'appui pour faire avancer l'ICB. Il est donc recommandé que la FAO accompagne le développement de l'ICB, si tel est aussi le souhait du Maroc.

⁸ 1,15 milliards de dirhams sur les 10 dernières années (source: entretien auprès de l'INRH)

Références

- ANDA.** 2018. *DEPF Études.. Aquaculture marine marocaine: Potentiel et nécessités de développement.* Disponible à l'adresse: <https://www.anda.gov.ma/sites/default/files/EtudeV03012018.pdf> (page web consultée le 22 juillet 2021)
- Doukkali M. R. et Kamili A.** 2018. *Système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde.* OCP Policy Center. Disponible à l'adresse: https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-RP-18-07_0.pdf (page web consultée le 15 juin 2021)
- FAO Maroc.** 2011. *La coopération entre La FAO et le royaume du Maroc. Principales réalisations depuis l'ouverture de la Représentation de la FAO à Rabat en 1982.* Rabat. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-ba0008f.pdf> (page web consultée le 15 juin 2021)
- FAO.** 2015. *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.* Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/v9878e/v9878e00.htm> (page web consultée le 15 juin 2021)
- FAO-Maroc.** 2017. *Cadre de programmation par pays 2017-2020.* Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-br911f.pdf> (page web consultée le 28 juin 2021)
- FAO.** 2019. *Profil de la pêche par pays (mise à jour 2019). (Maroc).* Disponible à l'adresse: /fishery/docs/DOCUMENT/fcp/fr/Fl_CP_MA.pdf (page web consultée le 15 juin 2021)
- FAO.** 2020a. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.* Rome
- FAO.** 2020b. *Appréciation de l'action globale et des réalisations sectorielles de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA) et appui à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture au Maroc - TCP/MOR/3603.* Rome. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/ca9331fr/CA9331FR.pdf> (page web consultée le 15 juin 2021)
- Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.** 2008. *Programme «IBHAR».*
- Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.** 2009. *Stratégie Halieutis.*
- Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.** 2017. *Plans d'aménagement des pêcheries.*
- Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.** 2016. *Plan sectoriel «agriculture et alimentation durables» Maroc 2016.*
- Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.** 2020. *Stratégie agricole «Génération Green 2020-2030».*
- Ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.** 2011. *Stratégie portuaire à l'horizon 2030.* Disponible à l'adresse: https://www.anp.org.ma/Publications/Documents/Strategie_portuaire/StrategiePortuaire_a_lhorizon_2030.pdf
- Royaume du Maroc et partenaires.** 2019. *Initiative de la ceinture bleue.* Disponible à l'adresse: <https://bluebeltinitiative.com> (page web consultée le 28 juin 2021)
- Royaume du Maroc, Cour des Comptes.** 2019. *Rapport annuel de la Cour des Comptes au titre de l'année 2018. Plan Halieutis 2010-2016.* Disponible à l'adresse: http://www.courdescomptes.ma/upload/ftp/documents/9_2018_PlanHalieutis2010-2016.pdf (page web consultée le 15 juin 2021)

Royaume du Maroc. 2020. *Rapport National 2020. Examen national volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.* Disponible à l'adresse:

<https://www.hcp.ma/file/217996/> (page web consultée le 10 juin 2021)

Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'énergie, des mines et de l'environnement, chargé du développement durable. 2017. *Stratégie nationale de développement durable 2030.* Disponible à l'adresse: <http://faolex.fao.org/docs/pdf/Mor185348.pdf> (page web consultée le 28 juin 2021)

Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable chargé du développement durable. 2019. *Programme national d'aménagement du littoral.*

Bibliographie

Documents internes consultés:

FAO. *Rapport de formulation et rapports techniques du projet GCP/MOR/054/NOR «Projet de renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une ferme pédagogique en pisciculture et conchyliculture pour la formation de formateurs et ouvriers qualifiés et spécialisés».*

FAO. *Rapport de formulation et rapports techniques du projet TCP/MOR/3603 «Appui à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture au Maroc».*

FAO. *Rapport de formulation et rapports techniques du projet TCP/MOR/3202 «Appui à l'élaboration des termes de références de l'étude sur la modernisation de la flotte de pêche côtière marocaine».*

FAO. *Rapport de formulation et rapports techniques du projet TCP/MOR/3302 «Assistance technique pour l'adaptation de la flotte côtière à la pêche durable».*

FAO. *Rapport de formulation et rapports techniques du projet TCP/MOR/3501 «Mise en place d'un observatoire de la croissance bleue».*

FAO. *Rapport de formulation et rapports techniques du projet GCP/MOR/055/MUL «Projet de renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une station de démonstration/formation aquacole en élevage de poissons et conchyliculture pour la formation de formateurs et ouvriers qualifiés et spécialisés (Phase II)».*

Appendice 1. Liste des personnes rencontrées

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Abadouch	Lahsen	FAO	Consultant indépendant, ex Directeur au Siège de la FAO
Crespi	Valerio	FAO, Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	Expert pêche et aquaculture
Driouich	Zakia	Département des pêches	Secrétaire Générale du Département de la Pêche Maritime
El Aroussi	Yassine	Département des pêches	Chef de la Division de la coopération
Faraj	Abdelmalek	INRH	Directeur
Kifani	Souad	INRH	Chargée de coordination du comité scientifique
Maârouf	Majida	ANDA	Directrice
Mansouri	Amine	ANDA	Chef du service des études
Naijar	Fatima	FAO Maroc	Chargée de projets pêche, aquaculture et gestion des ressources marines

Appendice 2. Profil de la pêche par pays

Données économiques générales - janvier 2019

Superficie	446 600 km ²
Superficie totale des eaux dans lesquelles est pratiquée la pêche	1 200 000 km ²
Longueur des côtes	3 500 km
Population estimée (2017)	34 852 000
PIB au prix courant (2017)	109 033 millions USD
PIB par habitant (2017)	3 137 USD
PIB agricole (2017)	13,1 % du PIB
PIB halieutique (2017)	2,3 % du PIB

Source: FAO, 2019. Profil de la Pêche par pays. Mise à jour 2019, Maroc.

Données sur les pêches: Bilan des produits (2017)

	Production	Importations	Exportations	Disponibilités
Poisson destiné à la consommation humaine	1 368 730	73 200	717 000	519 930
Poisson destiné à l'alimentation animale (farine)	205 000	-	-	-

Source: FAO, 2019. Profil de la Pêche par pays. Mise à jour 2019, Maroc.

Appendice 3. Le Plan Halieutis

Le Plan Halieutis constitue la première stratégie intégrée du secteur de la pêche et de l'aquaculture au Maroc. Ce plan s'articule autour de trois axes majeurs:

- i. durabilité de la ressource: qui vise à assurer la pérennité de la ressource et la durabilité de son exploitation pour les générations futures;**
- ii. performance du secteur: en améliorant l'organisation de la profession dans le but d'assurer une qualité optimale des produits, du débarquement à la commercialisation;**
- iii. compétitivité du secteur: par la valorisation des produits afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés les plus porteurs.**

Ces trois axes sont déclinés en 16 projets structurants dont la réalisation est prévue à travers 112 plans d'actions. Parmi ces projets, le plan Halieutis a prévu des projets transverses qui se rapportent, notamment, à la gouvernance, au cadre juridique, à la formation et au contrôle.

Tableau Appendice 1. Les trois axes et les 16 projets structurants du plan

Durabilité	Performance	Compétitivité
Une ressource exploitée durablement pour les générations futures	Un secteur outillé et organisé pour une qualité optimale, du débarquement à la commercialisation	Des produits bien valorisés et compétitifs sur les marchés les plus porteurs
Renforcer et partager les connaissances scientifiques	Développer les infrastructures et équipements de débarquement	Faciliter l'accès des industriels aux matières premières
Aménager les pêcheries sur la base de quotas	Dédier des espaces portuaires à la pêche et en assurer une gestion efficace	Appuyer l'orientation des industries vers les marchés les plus porteurs
Adapter et moderniser l'effort de pêche	Renforcer l'attractivité des halles à marée et des comptoirs d'agrèage du poisson industriel	
Faire de l'aquaculture un moteur de croissance majeur	Structurer et dynamiser le marché intérieur autour des marchés de gros et de détail	Créer trois pôles de compétitivité des produits de la mer au nord, centre et sud du Royaume
Clarifier et compléter le dispositif juridique		
Assurer un contrôle effectif et une traçabilité tout le long de la chaîne de valeur		
Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers		
Organiser la représentation professionnelle et encourager une interprofession		
Mettre en place une gouvernance publique forte pour moderniser le secteur		

Tableau Appendice 2. Ambitions chiffrées à l'horizon 2020

	2007	2020	Variation
PIB Pêche, aquaculture et industrie (en milliards de dirhams, prix courants)	8,7	21,9	+ 13,6 %
Emploi direct à terre industrie et aquaculture	61650	115000	180 %
Poids du secteur informel (en pourcentage du chiffre d'affaires)	>30 %	<15 %	Réduit de moitié
Exportations (en milliards d'USD)	1,2	3,1	%
Part de marché mondiale (en volume, en pourcentage du marché adressé)	3,3 %	5,4 %	+ 2 points (163 %)
Production halieutique (milliers de tonnes)	1 035	1 660	160 %
Production aquacole (tonnes)	<500	200 000	Production multipliée par 400
Consommation de poisson au Maroc (Kg/hab./an)	10 à 12 kg	16 kg	133 à 160 %
Pourcentage des espèces gérées durablement	5 %	95 %	+ 90 points

Tableau Appendice 3. Bilan d'état d'avancement

	Objectif 2020	Réalisations (année)	État d'avancement
PIB		15	
Pêche, aquaculture et industrie (en milliards de dirhams prix courants)	21,9	(2015)	
Emploi direct à terre industrie et aquaculture	115 000		
Poids de l'informel (en pourcentage du chiffre d'affaire)	<15 %		
Exportations (en milliards d'USD)	3.1	2	
Part de marché mondiale (en volume, en pourcentage du marché adressé)	5,4 %	1,9 (2015)	
Production halieutique (en milliers de tonnes)	1 660	1 460	Croissance annuelle de 3,75 % en volume et 8,70 % en valeur sur la période 2009-2016
Production aquacole (tonnes)	200 000	400 (moyenne 2010-15)	
Consommation de poisson au Maroc (Kg/hab./an)	16	13,6	
Pourcentage des espèces gérées durablement	95 %		

Source: Royaume du Maroc, Cour des comptes. 2019. Rapport annuel de la Cour des Comptes au titre de l'année 2018

Appendice 4. Pertinence des projets aquacoles

	Code du projet	Titre du projet	Alignement / Contribution vis-à-vis des principes des SAD ¹					Score total	Degré de pertinence /critères SAD	
			Efficience utilisation des ressources naturelles (RN)	Conserver, protéger, valoriser les RN	Équité, protéger les moyens d'existence des ruraux	Accroître la résilience des communautés et écosystèmes	Gouvernance responsable des écosystèmes		Score % score max.	Score/ catégorie de projet
Aquaculture	GCP/MOR/054/NOR et GCP/MOR/055/MUL	Projet de renforcement des capacités en aquaculture au Maroc par la mise en place d'une station de démonstration/formation aquacole pour la formation de formateurs et ouvriers qualifiés et spécialisés	2,50	2,00	2,50	2,00	2,50	11,5	58 %	66 %
	TCP/MOR/3603	Stratégie de développement de l'aquaculture	3,50	4,00	2,00	2,00	3,50	15,00	75 %	
		Total	6,00	6,00	4,50	4,00	6,00			
		% score maximal	50 %	50 %	38 %	33 %	50 %			

¹ Systèmes d'alimentation durable plus connus sous le sigle anglais SFA: «Sustainable Food Systems»

Code d'alignement et de contribution des projets pour chaque principe de la SFA

- 1: Inexistant ou faible: le projet ne vise pas particulièrement ou directement cet objectif;
- 2: Moyen: Le projet est aligné sur le principe dans ses objectifs mais sa contribution à sa réalisation reste limitée;
- 3: Élevé: le projet est aligné sur le principe, en fait un de ses objectifs principaux et a une contribution significative à sa réalisation;
- 4: Très élevé: Le projet est fortement aligné sur le principe et contribue à créer un environnement favorable à sa réalisation dans la durée;

Note: le projet GCP/MOR/054/NOR est également pris en compte dans l'annexe 3 sur la thématique «petite agriculture, jeunes et genre, organisations professionnelles agricoles».

Appendice 5. L'initiative de la ceinture bleue

L'initiative de la ceinture bleue (ICB) figure parmi les initiatives lancées par le Maroc avec l'ensemble de ses partenaires, lors de la COP 22 au même titre que l'Initiative «Adaptation de l'agriculture africaine» (AAA), l'Initiative pour les oasis durables, l'Initiative «Water for Africa» et l'Initiative «Action renforcée en faveur des forêts dans la région Med-Sahel (AFMS)». Ces initiatives étaient supposées représenter des repères essentiels pour le CPP actuel.

L'initiative de la ceinture bleue est portée au Maroc par l'INRH. Elle représente une interprétation particulière et contextualisée du concept original de croissance ou économie bleue⁹ promu par la FAO dont elle s'inspire, dans les limites du mandat de l'INRH. L'initiative est dédiée à un espace prioritaire, en l'occurrence les zones côtières qui regroupent et hébergent plus de 85 pour cent des captures mondiales et qui sont les plus fragiles.

L'ICB constitue une réponse qui se veut concrète aux enjeux et défis de la durabilité de la pêche et de l'aquaculture aussi bien en Afrique qu'en Méditerranée. Elle vise à appuyer l'émergence des systèmes intégrés d'observation côtière et favoriser leur intégration au niveau mondial, encourager les actions pour la pêche durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de lutter contre l'augmentation de la température des océans et favoriser le développement d'une aquaculture durable et en particulier de l'algoculture.

L'approche adoptée par l'ICB repose sur le principe de l'implication des usagers et acteurs sur le terrain dans le contrôle et la gestion de la ressource. Le changement de comportement et d'état d'esprit des usagers et investisseurs changera si on peut leur démontrer d'autres manières d'exploiter la ressource qui soient en même temps rentables et compatibles avec sa durabilité. Il faut donc donner aux usagers de la mer les moyens de la durabilité de leurs activités. En d'autres termes, mettre en place une réglementation qui impose aux pêcheurs de ne pas détruire un stock n'apparaît pas très pertinente tant que leur outil de production est intrinsèquement destructeur.

L'initiative ceinture bleue n'est pas structurée comme une stratégie s'appuyant sur un plan d'investissements. C'est d'abord une feuille de route ambitionnant un meilleur ancrage de la pêche et de l'aquaculture dans l'économie bleue. Elle constitue ensuite une plateforme collaborative centrée sur l'échange de connaissances et d'expériences entre les intervenants du secteur, et surtout sur l'engagement d'experts pour mobiliser des fonds internationaux¹⁰ au profit d'une économie halieutique à faible empreinte écologique. La ceinture bleue promeut enfin l'identification de solutions innovantes orientées vers les usagers, comme le renouvellement des flottes avec des bateaux de nouvelle génération ou la mise en place de système d'observation côtière et d'alerte intégré et opérationnel.

⁹ La croissance bleue adopte une perspective de développement intersectorielle intégrant l'agriculture, la pêche et le tourisme pour l'aménagement et la gestion du littoral. Elle traite par exemple de questions comme les rejets de l'agriculture dans les océans et postule que la promotion de synergies entre secteurs est plus efficace que des actions sectorielles séparées.

¹⁰ Le fait que la dimension intersectorielle, qui est au centre du concept de croissance bleue, soit quasiment absente de l'initiative de la ceinture bleue pourrait réduire les possibilités d'accès aux fonds internationaux.

Appendice 6. La fabrication de l'aliment pour la pisciculture au Maroc

(Source: ANDA, avril 2021)

Contexte

Le développement de l'activité piscicole au Maroc dépend, jusqu'à présent, de l'importation des intrants aquacoles et plus précisément de l'aliment qui représente plus de **60 pour cent du coût de production** total d'une ferme d'élevage de poisson.

Les coûts liés à l'importation de l'aliment (transport, droits d'importation, taxe sur la valeur ajoutée) alourdissent davantage ces charges d'exploitation, ce qui met en péril la compétitivité de cette filière et constitue un frein à son développement.

En termes de potentiel et en se basant sur les espèces les plus élevées en Méditerranée, l'offre piscicole nationale couvre 2 245 hectares avec une production annuelle prévisionnelle de l'ordre de 192 840 tonnes/an et un besoin en aliment pour poissons d'environ 385 680 tonnes/an. Quant au court terme, il y a aujourd'hui 10 projets piscicoles en cours d'installation, dont la production cible totale est estimée à 8500 tonnes/an, ce qui représente un besoin en aliment d'environ 17 000 tonnes/an.

Dans ce contexte, les porteurs de ces projets ainsi que plusieurs investisseurs marocains et étrangers ont fortement réclamé que soit développée au Maroc une industrie de fabrication d'aliment pour poissons, ce qui procurerait à leurs fermes aquacoles de meilleurs avantages concurrentiels vis-à-vis de leurs voisins méditerranéens.

Conditions de mise en place d'une industrie locale de fabrication d'aliments

L'ANDA a lancé en 2014, conjointement à la Direction de la stratégie et des statistiques, plusieurs actions portant sur l'examen des possibilités actuelles et futures de mise en place d'une industrie locale de fabrication d'aliment pour poissons. À cet effet, différentes réunions et visites ont été tenues avec l'Association des fabricants d'aliments composés en vue de les sensibiliser sur l'enjeu et l'opportunité d'une telle production au Maroc.

Les usines de fabrication d'aliments visitées sont en effet intéressées par la fabrication d'aliments pour poissons et disposent pour cela de l'infrastructure de base nécessaire. Toutefois, elles ne seraient pas disposées à investir dans l'immédiat, dans l'acquisition des équipements supplémentaires et dans la recherche et développement pour un marché d'aliment pour poissons encore réduit à ce jour.

Les industriels sont sensibilisés sur la nécessité d'encourager l'installation des fermes piscicoles par la mise en place de mesures transitoires à même de permettre le développement du marché de l'aliment pour poissons et d'atteindre une taille justifiant la création d'une industrie locale spécialisée. L'installation de cette industrie nationale nécessitera une période de maturation

technique pour la fabrication d'un aliment qui puisse répondre aux exigences des espèces à élever à une échelle industrielle.

Décisions transitoires adoptées

Le Maroc a adopté de manière transitoire, un régime dérogatoire couvrant la période 2017-2023. Il vise à alléger les droits d'importation de l'aliment pour poissons d'élevage, en les faisant passer de 25 pour cent à 2,5 pour cent, outre la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée, et ce pour un contingent annuel de 15 000 tonnes.

Cette mesure devrait aider les porteurs de projets piscicoles à mettre en place leurs projets dans les meilleures conditions et permettre ainsi d'atteindre un niveau de besoin en aliment suffisamment attrayant pour encourager les producteurs nationaux à fabriquer localement l'aliment piscicole.

Bureau de l'évaluation
evaluation@fao.org
www.fao.org/evaluation/fr/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.